

Aux instances consultées

N/Réf. : VBT/CCO/CRZ/mte
(à rappeler dans toute correspondance)

Lausanne, le 5 février 2026

**Mise en consultation du projet de cadre de référence pour l'accueil collectif
préscolaire à la journée et de référentiel de compétences pour le personnel
encadrant**

Mesdames, Messieurs,

En février 2025, les résultats de l'évaluation du cadre de référence pour l'accueil collectif de jour préscolaire ont été publiés. Le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) a analysé ces recommandations, afin de procéder à la révision du cadre de référence, menée tout au long de l'année 2025.

Le principal changement apporté au cadre de référence préscolaire concerne sa forme. Le SCAJE et l'Etablissement Intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire (EIAP, compétent pour l'élaboration du cadre de référence parascolaire) ont collaboré afin de proposer une structure harmonisée pour les deux cadres de référence. Cette harmonisation vise à renforcer la cohérence et la lisibilité de ces documents, principalement à l'intention des exploitants et des directions pédagogiques.

Par ailleurs, selon les recommandations issues de l'évaluation, plusieurs articles ont été précisés pour en améliorer la compréhension. En particulier, le rôle et les responsabilités de la direction pédagogique, de l'exploitant·e et du personnel encadrant ont été clarifiés, de même que les attentes concernant le concept pédagogique. Globalement, le niveau d'exigence du cadre de référence demeure inchangé.

Ce projet de cadre de référence s'accompagne d'un nouveau référentiel de compétences. À des fins de simplification, un seul et unique référentiel de compétences est proposé pour les deux types d'accueil collectif : préscolaire à la journée et parascolaire primaire. Cette nouvelle mouture s'inscrit dans une volonté d'harmonisation et d'autonomisation des directions pédagogiques. En collaboration avec le SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, en charge de la reconnaissance des titres), des compléments relatifs à la reconnaissance des diplômes étrangers y ont été intégrés, afin d'en faciliter la prise en compte directement par les directions pédagogiques sans nécessiter une procédure de reconnaissance.

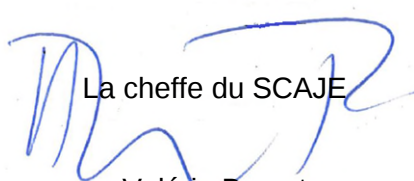
Les deux documents que je vous sou mets aujourd'hui en consultation sont présentés sous la forme d'un « tableau-miroir », permettant de comparer chaque article de l'ancienne version avec la nouvelle proposition. Afin de faciliter votre retour, vous trouverez sous ce lien un questionnaire à remplir.

QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION

Je vous suis très reconnaissante de bien vouloir me transmettre vos observations et commentaires d'ici au **jeudi 2 avril 2026**. En raison de la planification des travaux pour permettre une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027, ce délai ne pourra pas être prolongé.

Je vous remercie par avance pour votre contribution à cette étape essentielle et reste à votre disposition pour toute question.

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.



La cheffe du SCAJE
Valérie Berset

Annexes :

- Tableau-miroir commenté relatif au nouveau cadre de référence préscolaire à la journée ;
- Tableau-miroir commenté relatif au nouveau référentiel de compétences ;
- Liste des instances consultées ;
- Version PDF du questionnaire en ligne.